

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 8 juin 2015, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Mario Carrier, M. Charles Choquette, M. Rhéal Grenier, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

Points pour délibération

Points pour délibération

- 1 **Assemblée de mai 2015**
 - 1.1 Adoption du procès-verbal du 11 mai 2015
- 2 **Assemblée du 8 juin 2015**
 - 2.1 Liste des comptes à payer

Période de questions

- 3 **Administration générale**
 - 3.1 Conseil municipal
 - 3.1.1 Demande de commandite de divers organismes
 - 3.1.2 Approbations révision budgétaire 2015 - OMH
 - 3.1.3 Approbation états financiers - 2014
 - 3.1.4 Tournois de golf municipaux – Saison 2015
 - 3.1.5 Xerox – Changement du photocopieur
 - 3.1.6 Abrogation des règlements d'emprunt dont l'objet n'a pas été réalisé
 - 3.1.7 Annulation des soldes résiduaux suite à la réalisation complète de l'objet des règlements d'emprunts financés de façon permanente
 - 3.1.8 Édition spéciale Ange-Gardien dans *La Voix de l'Est*
 - 3.2 Gestion financière et administrative
 - 3.2.1 Dépôt des rapports semestriels
 - 3.2.2 Répartition frais encourus pour cours d'eau embranchement Dutilly
 - 3.2.3 Heures de Patrice Maynard
 - 3.2.4 Augmentation des heures aux Services techniques

- 4.1 Service des Incendies
 - 4.1.1 Rapports d'événements
 - 4.1.2 Rapports des interventions – Feu 671, rang Casimir

- 4.2 Sécurité publique

5 Transport & bâtiment

- 5.1 Voirie & réseau routier
 - 5.1.1 Demande de subvention à Mme la Députée (Programme d'aide à l'amélioration des chemins municipaux) PAARRM
 - 5.1.2 Entretien des chemins d'hiver – Échange de services avec Ville de St-Césaire
 - 5.1.3 Priorisation du pavage sur les tronçons de rue de priorité 1
 - 5.1.4 Rapport d'évènement – Bris de la canalisation du fossé de la Route 235 intersection de la rue Principale
 - 5.1.5 Suivi de la pose des dos d'âne au Lac Bleu
 - 5.1.6 Offre de services rue Saint-Georges, phase 1 (Arpenteur géomètre)
 - 5.1.7 Offre de services SMi – Rue Saint-Georges, phase 1

6 Hygiène du milieu

- 6.1 Cours d'eau du Village – Décompte progressif - Autorisation de paiement
- 6.2 Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) :
 - Compte-rendu de réunion
 - Formation Stéphane Dérageon
- 6.3 Suivi - Remplacement de la pompe de la station de pompage au 125, rue Saunier

7 Aménagement, urbanisme et développement

- 7.1 Délimitation de bandes riveraines après travaux de cours d'eau – MRC de Rouville
- 7.2 Nouvelle enseigne de « Bienvenue »
- 7.3 Fauchage des bretelles Autoroute 10

8 Loisirs et culture

- 8.1 Activités récréatives et culturelles
 - 8.1.1 Remboursement activités sportives
 - 8.1.2 Suite – Embauche personnel au camp de jour
 - 8.1.3 Problématique de balles de baseball terrain du 239 rue St-Joseph
 - 8.1.4 Entente Loisirs avec la Ville de Farnham
- 8.2 Infrastructures
 - 8.2.1 Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec
 - 8.2.2 Projet agrandissement de l'école – Règlement d'emprunt – Rencontre citoyenne – Suivi

Période de questions

9 Divers & affaires nouvelles

- 9.1 Ordonnance d'enlèvement – 369 rue Principale – Mandat à Entreprise Dessen

Correspondance

- Co-1 Corridors ferroviaires – Application d’herbicides
- Co-2 Culture pour tous – Invitation à participer aux 19^{es} journées de la culture
- Co-3 Ministre des Transports – Aide à l’entretien du réseau routier local
- Co-4 Avizo experts-conseils – Offres de service
- Co-5 FQM – Avis de mise en candidature pour tenue d’élections
- Co-6 Institut Nazareth et Louis-Braille – Aide financière
- Co-7 Fédération Québécoise des Municipalités – Congrès annuel
- Co-8 Coopérative jeunesse de services des Quatre Lieux de St-Césaire - Commandite
- Co-9 Mutuelle des municipalités du Québec – Fermeture du dossier de Mme Violette Martin
- Co-10 Société Alzheimer du Haut-Richelieu - Remerciements
- Co-11 MRC – Entente relative à la collecte de piles
- Co-12 MRC – Adoption du rapport de l’an 2 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- Co-13 Fondation rues Principales – 28^e colloque annuel
- Co-14 École Paul-Germain-Ostiguy - Remerciements
- Co-15 Invitation pour ouverture de la piste cyclable *La Montérégiade*

RÉSOLUTION 06-151-15
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 MAI 2015

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d’adopter le procès-verbal de la séance du 11 mai 2015.

Adopté à l’unanimité.

RÉSOLUTION 06-152-15
ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer.

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d’autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

▪ Paiements directs par ACCES D	14 894.14 \$
▪ Déboursés directs :	11 575.00 \$
▪ Fournisseurs :	390 809.61 \$
▪ Salaires :	24 974.60 \$

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 06-153-15
DEMANDE DE COMMANDITE DE DIVERS ORGANISMES

Considérant que l'Association provinciale du patrimoine agricole est un organisme à but non lucratif regroupant environ 800 membres collectionneurs d'objets et d'antiquités à connotation agricole, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser le versement d'une contribution financière de 300 \$ audit organisme.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-154-15
APPROBATION RÉVISION BUDGÉTAIRE 2015 - OMH

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'approuver le budget révisé 2015 de l'Office Municipal d'Habitation d'Ange-Gardien, impliquant une modification de la contribution de la Municipalité pour un montant à payer de 8 282,00 \$ au lieu de 7 906,00 \$.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-155-15
APPROBATION ÉTATS FINANCIERS 2014 - OMH

Il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'accepter les états financiers 2014 de l'Office Municipal d'Habitation d'Ange-Gardien, ainsi que le déficit s'y rapportant.

Il est également résolu d'autoriser le paiement d'une somme de 2 714 \$ à l'Office Municipal d'Habitation d'Ange-Gardien, relative au déficit excédentaire de l'exercice 2014.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-156-15
TOURNOIS DE GOLF MUNICIPAUX – SAISON 2015

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser les

inscriptions et les dépenses relatives à la participation de M. le maire, Yvan Pinsonneault, ainsi que d'un membre du conseil, aux tournois de golf d'un maximum de cinq municipalités ou organismes avoisinants pour la saison 2015.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-157-15
XEROX – CHANGEMENT DU PHOTOCOPIEUR

Considérant les soumissions reçues de deux (2) compagnies à savoir : Xérox et Cannon Canada;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité d'Ange-Gardien une entente de location avec le plus bas soumissionnaire soit, Cannon Canada, pour un nouveau photocopieur de type C5235, telle la recommandation de Madame Martine Barber, directrice des Services administratifs, dans son rapport daté du 2 juin 2015.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-158-15
ABROGATION DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT DONT L'OBJET N'A PAS ÉTÉ RÉALISÉ

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien n'a pas réalisé l'objet du règlement d'emprunt numéro 642-07 décrétant des travaux de drainage et d'asphaltage sur la rue Jérôme;

Considérant que le financement de ce règlement n'est pas requis et que ce solde ne devrait plus apparaître dans les registres du Ministère;

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que ce pouvoir d'emprunt ne sera pas utilisé en raison de la non-réalisation de l'objet de ce règlement et de son abrogation;

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien demande au Ministère d'annuler dans ses registres le solde de ce règlement;

Considérant qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien abroge le règlement numéro 642-07 décrétant des travaux de drainage et d'asphaltage sur la rue Jérôme.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-159-15

ANNULATION DES SOLDES RÉSIDUAIRES SUITE À LA RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS FINANCÉS DE FAÇON PERMANENTE

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît ci-après, selon ce qui y était prévu;

Considérant que tous ces règlements ont été financés de façon permanente;

Considérant qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Considérant que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

Considérant qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés ci-après pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, y approprier une subvention;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien modifie les règlements identifiés ci-après de la façon suivante :

1. Par l'abrogation du règlement d'emprunt numéro 642-07 pour lequel l'objet n'a pas été réalisé;
2. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt »;
3. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
4. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention ». Les protocoles d'entente de ces subventions faisant partie intégrante des règlements correspondants.

Que la Municipalité d'Ange-Gardien informe le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés ci-après ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution.

Que la Municipalité d'Ange-Gardien demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduares ci-après mentionnés.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

#	Dépenses prévues	Emprunt prévu	Nouveau montant de la dépense	Nouveau montant de l'emprunt	Appropriation		Soldes Résiduares
					Fonds général	Subvention	
642-07	83 800 \$	83 800 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	83 800 \$
665-08	6 341 176 \$	6 341 176 \$	4 003 000 \$	3 178 000 \$	0 \$	825 000 \$	3 163 176 \$
676-09	1 059 700 \$	1 059 700 \$	766 122 \$	526 200 \$	0 \$	239 922 \$	533 500 \$
677-09	364 650 \$	364 650 \$	233 700 \$	233 700 \$	0 \$	0 \$	130 950 \$
729-12	419 590 \$	419 590 \$	419 380 \$	419 380 \$	0 \$	0 \$	210 \$
736-12	94 289 \$	94 289 \$	93 523 \$	93 523 \$	0 \$	0 \$	766 \$
748-13	1 444 951 \$	1 444 951 \$	1 142 306 \$	930 397 \$	0 \$	211 909 \$	514 554 \$

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-160-15
ÉDITION SPÉCIALE ANGE-GARDIEN DANS LA VOIX DE L'EST

Considérant que le journal *La Voix de l'Est* fera paraître un cahier « édition spéciale » portant exclusivement sur la Municipalité d'Ange-Gardien, le 25 juin 2015;

Considérant que ledit journal sera distribué gratuitement cette journée-là à tous les résidents d'Ange-Gardien;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu de retenir une demi-page, dans le cahier spécial portant sur Ange-Gardien, de l'édition du 25 juin 2015 du journal *La Voix de l'Est*.

Adopté à l'unanimité.

DÉPÔT DES RAPPORTS SEMESTRIELS

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Brigitte Vachon, procède au dépôt des rapports semestriels conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*.

RÉSOLUTION 06-161-15
RÉPARTITION FRAIS ENCOURUS POUR COURS D'EAU EMBRANCHEMENT DUTILLY

Considérant que la MRC de Rouville a procédé à des travaux dans l'embranchement du cours d'eau Dutilly;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'autoriser le paiement de 1 057,92 \$ à la MRC de Rouville pour les travaux qui incombent à la Municipalité d'Ange-Gardien.

Il est également résolu de demander à la MRC de Rouville d'acheminer la répartition du bassin versant relative auxdits travaux.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 06-162-15
HEURES DE PATRICE MAYNARD**

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Éric Ménard et résolu que la semaine normale de travail de Monsieur Patrice Maynard soit de 21 à 25 heures par semaine, et jusqu'à 35 heures pour les semaines de remplacement de vacances aux travaux publics, telle la recommandation de Madame Martine Barber, directrice des Services administratifs, dans son rapport daté du 26 mai 2015.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 06-163-15
AUGMENTATION DES HEURES AUX SERVICES TECHNIQUES**

Considérant la charge importante de travail aux Services techniques;

Il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que la semaine normale de travail de Madame Patricia Debel, directrice des Services techniques, soit de 35 heures par semaine au lieu de 32 heures par semaine.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

RÉSOLUTION 06-164-15
RAPPORTS DES INTERVENTIONS – FEU 671, RANG CASIMIR

Considérant que suite à l'intervention du Service des incendies au 671, rang Casimir, les services techniques ont été appelés à constater que des nuisances étaient entreposées ou étaient laissées sur le terrain du 671, rang Casimir;

Considérant qu'un constat d'infraction avec demande d'ordonnance d'enlèvement sera émis par les Services techniques;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'accepter l'offre de services du 8 juin 2015 de Maître Jean-Benoit Hébert, procureur à la cour municipale de Saint-Césaire, pour la demande d'ordonnance d'enlèvement relative au 671, rang Casimir.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-165-15
DEMANDE DE SUBVENTION À MME LA DÉPUTÉE (PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DES CHEMINS MUNICIPAUX) PAARRM

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu de demander à la députée d'Iberville, Madame Claire Samson, une subvention pour le pavage de certaines sections du rang Magenta, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-166-15
ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER – ÉCHANGE DE SERVICES AVEC VILLE DE ST-CÉSAIRE

Considérant qu'une portion de 1.58 km du rang Saint-Charles et une portion de 1.61 km du rang Casimir appartenant à la Ville de Saint-Césaire sont déneigées par la Municipalité d'Ange-Gardien;

Considérant qu'une portion de 1.46 km du rang Rosalie appartenant à la Municipalité d'Ange-Gardien est déneigée par la Ville de Saint-Césaire;

Considérant que la portion de la Ville de Saint-Césaire déneigée par la Municipalité d'Ange-Gardien est plus longue de 1.73 km;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire et la Municipalité d'Ange-Gardien s'entendent d'année en année pour la facturation du déneigement de 1.73 km par la Municipalité d'Ange-Gardien à la Ville de Saint-Césaire;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu de facturer à la Ville de Saint-Césaire la somme de 12 657,70 \$ relative au déneigement d'une partie du rang Saint-Charles et d'une portion du rang Casimir, tel le détail annexé aux présentes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-167-15
PRIORISATION DU PAVAGE SUR LES TRONÇONS DE RUE DE PRIORITÉ 1

Dans le cadre du projet de réfection du pavage d'une partie rang Magenta, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu :

- D'accepter l'offre de services d'Avizo Experts-conseils du 4 juin 2015 au montant de 10,700 \$;
- D'autoriser les Services techniques à entreprendre des démarches pour réaliser des études géotechniques recommandées par l'ingénieur;
- De demander des soumissions pour la réfection du pavage d'une partie du chemin Magenta.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-168-15
RAPPORT D'ÉVÈNEMENT – BRIS DE LA CANALISATION DU FOSSÉ DE LA ROUTE 235 INTERSECTION DE LA RUE PRINCIPALE

Considérant que le Ministère des Transports a dû intervenir le 26 mai dernier, en raison d'un bris de la canalisation du fossé de la route 235 intersection de la rue Principale et constaté que la canalisation était très endommagée et devrait être remplacée complètement;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu :

- De demander au MTQ d'intervenir rapidement pour changer la canalisation du fossé de la route 235 intersection de la rue Principale;
- De réitérer la demande de correction du drainage de la Route 235, telle la résolution numéro 11-283-14.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-169-15
SUIVI DE LA POSE DES DOS D'ÂNE AU LAC BLEU

Considérant que les Services techniques ont reçu des commentaires de citoyens suite à la pose de dos d'âne dans la rue Mercure dans le secteur du Lac Bleu, selon la résolution numéro 05-118-15;

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu qu'à la fin de la saison, les Services techniques analyseront l'opportunité d'installer les dos d'âne en 2016 et/ou d'en ajouter à un deuxième emplacement dans la rue Mercure.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-170-15
OFFRE DE SERVICES RUE SAINT-GEORGES, PHASE 1 (ARPENTEUR-GÉOMÈTRE)

Dans le cadre des travaux projetés sur la rue Saint-Georges, phase 1;

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu de mandater au besoin Monsieur Bruno Ravenelle, arpenteur-géomètre, pour la réalisation de la description technique de la servitude à acquérir sur les lots 3 518 384, 3 581 390 et 3 518 095, telle son offre de services du 30 avril 2015.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-171-15
OFFRE DE SERVICES SMi – RUE SAINT-GEORGES, PHASE 1

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien a mandaté le groupe SMi, par la résolution numéro 05-128-15, pour la révision des plans et devis de la rue Saint-Georges en lien avec des travaux de réfection de la rue Saint-Georges au montant de 3 700 \$;

Considérant que le conseil souhaite que les travaux de réfection de la rue Saint-Georges soient prolongés de 100 mètres passé le chemin du Lac Bleu;

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'accepter l'offre de services révisée du groupe SMi pour la préparation des plans et devis (5 700 \$), pour le volet arpentage (1500 \$) et pour l'assistance technique supplémentaire (90 \$ de l'heure, plus le kilométrage applicable), plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 06-172-15
COURS D'EAU DU VILLAGE – DÉCOMPTÉ PROGRESSIF – AUTORISATION DE
PAIEMENT**

Considérant le décompte progressif numéro 2 et la recommandation de paiement de Avizo Experts-conseils pour les travaux du cours d'eau du Village, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'autoriser le paiement de la somme de 80 085,31 \$ aux Entreprises Doménick Sigouin inc., lorsque les quittances de ses sous-traitants ayant dénoncé leur contrat auront été délivrées et transmises à la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-173-15 INEXISTANTE

**RÉSOLUTION 06-174-15
SUIVI REMPLACEMENT DE LA POMPE DE LA STATION DE POMPAGE AU 125,
RUE SAUNIER**

Considérant la résolution numéro 05-127-15 par laquelle la Municipalité d'Ange-Gardien autorisait le remboursement des dépenses engagées pour le changement de la pompe de la station de pompage au 125, rue Saunier;

Considérant que l'entreprise MEI a remplacé la pompe défectueuse;

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu que la pompe reçue de MEI sera conservée et servira à remplacer une pompe dans l'éventualité d'un bris ultérieur.

Adopté à l'unanimité.

**DÉLIMITATION DE BANDES RIVERAINES APRÈS TRAVAUX DE COURS D'EAU –
MRC DE ROUVILLE**

Remis à une séance ultérieure

**RÉSOLUTION 06-175-15
NOUVELLE ENSEIGNE DE « BIENVENUE »**

Considérant que le réaménagement de la façade de l'hôtel de ville est prévu cette année, et que la réalisation d'une nouvelle enseigne sera effectuée;

Considérant qu'il y a plusieurs enseignes de « bienvenue » brisées dans la municipalité, et qu'il y aurait lieu de repenser l'image des enseignes;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu de remplacer les enseignes brisées par des enseignes de type standard en attendant l'élaboration d'un nouveau graphisme.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-176-15 FAUCHAGE DES BRETELLES DE L'AUTOROUTE 10

Considérant la résolution numéro 07-189-14 par laquelle la Municipalité d'Ange-Gardien informait le ministère des Transports du Québec (MTQ) de son accord à ce que celui-ci procède au fauchage de la végétation sur une profondeur d'environ 30 mètres le long de la route 235 dans le cadran sud-ouest du carrefour;

Considérant que par cette même résolution, la Municipalité d'Ange-Gardien demandait au MTQ de prévoir le fauchage des emprises routières des bretelles de l'autoroute 10 pour la saison estivale 2015;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien réitère sa demande auprès du MTQ de procéder minimalement au fauchage de la végétation sur une profondeur d'environ 30 mètres le long de la route 235 dans le cadran sud-ouest du carrefour.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-177-15 REMBOURSEMENT ACTIVITÉS SPORTIVES

Il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser le versement des remboursements aux activités sportives et culturelles pour la période se terminant le 31 mai 2015 et totalisant 11 989.05 \$.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-178-15 SUIITE - EMBAUCHE PERSONNEL AU CAMP DE JOUR

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'autoriser Madame Jennie Rainville, directrice du Service des loisirs, à procéder à l'embauche de Mlle

Cassandra Cournoyer, Isabelle Rivard, Magalie Cournoyer et Marianne Paradis comme animatrices au camp de jour 2015.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-179-15

PROBLÉMATIQUE DE BALLE DE BASEBALL TERRAIN DU 239 RUE ST-JOSEPH

Considérant que la Municipalité a été informée que des balles de balle-molle se retrouvaient sur le terrain du 239, rue St-Joseph lors des joutes de baseball;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'informer le propriétaire que la Municipalité verra à mettre à son prochain budget l'acquisition d'un filet supplémentaire.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-180-15

ENTENTE LOISIRS AVEC LA VILLE DE FARNHAM

Considérant l'entente loisirs avec la Ville de Farnham à l'effet que la Municipalité d'Ange-Gardien contribue pour 300 \$ par personne inscrits au hockey mineur et au patinage artistique;

Considérant que les Municipalités, parties à l'entente, ont accepté les ajustements nécessaires afin que les coûts relatifs aux personnes inscrites aux activités du Club de patinage artistique ne soient pas plus élevés pour les résidents d'Ange-Gardien que ceux des autres municipalités non liées avec une entente;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'entériner le paiement à la Ville de Farnham d'un montant de 11 575,00 \$ relativement à l'entente loisirs 2014-2015 avec la Ville de Farnham.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-181-15

PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE D'HYDRO-QUÉBEC

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'autoriser la directrice générale à recourir au service d'un architecte et/ou d'un ingénieur pour les travaux de rénovation du Centre Communautaire le nécessitant, et réalisés dans le cadre du programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-182-15

PROJET AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE – RÉGLEMENT D'EMPRUNT

Considérant la résolution numéro 11-288-14 relative au projet d'agrandissement de l'école Jean-XXIII et par laquelle la municipalité d'Ange-Gardien annonçait sa disposition à participer financièrement à l'agrandissement de l'École Jean-XXIII pour la partie visant un gymnase double ainsi que d'autres locaux connexes;

Considérant que la Municipalité, a pris connaissance du projet d'agrandissement de l'école d'une superficie de 2 197 m² dont 562 m² sont attribuables à la Municipalité pour l'ajout d'un plateau sportif et les locaux de services s'y rattachant;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu que dans le cadre du projet d'agrandissement ci-haut cité, la Municipalité d'Ange-Gardien informe la Commission scolaire des Hautes-Rivières qu'elle est toujours disposée à participer financièrement pour un montant maximal de 1,2 million plus taxes, et ce, sous réserve de l'approbation des personnes habiles à voter et du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, dans le cadre de l'approbation d'un règlement d'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-183-15

ORDONNANCE D'ENLÈVEMENT – 369 PRINCIPALE – MANDAT À ENTREPRISE DEXSEN

Considérant que la municipalité a obtenu le 25 mai dernier, qu'une ordonnance d'enlèvement des nuisances soit donnée dans un délai de 10 jours, au propriétaire du 369, rue Principale;

Considérant que la municipalité est autorisée par la cour municipale à exécuter elle-même les travaux d'enlèvement des matières nuisibles, aux frais du propriétaire advenant la non-exécution de ce dernier dans les délais requis;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'autoriser la directrice générale à retenir les services des Entreprises Dexsen pour procéder à l'enlèvement des nuisances sur la propriété du 369, rue Principale.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 06-184-15
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière